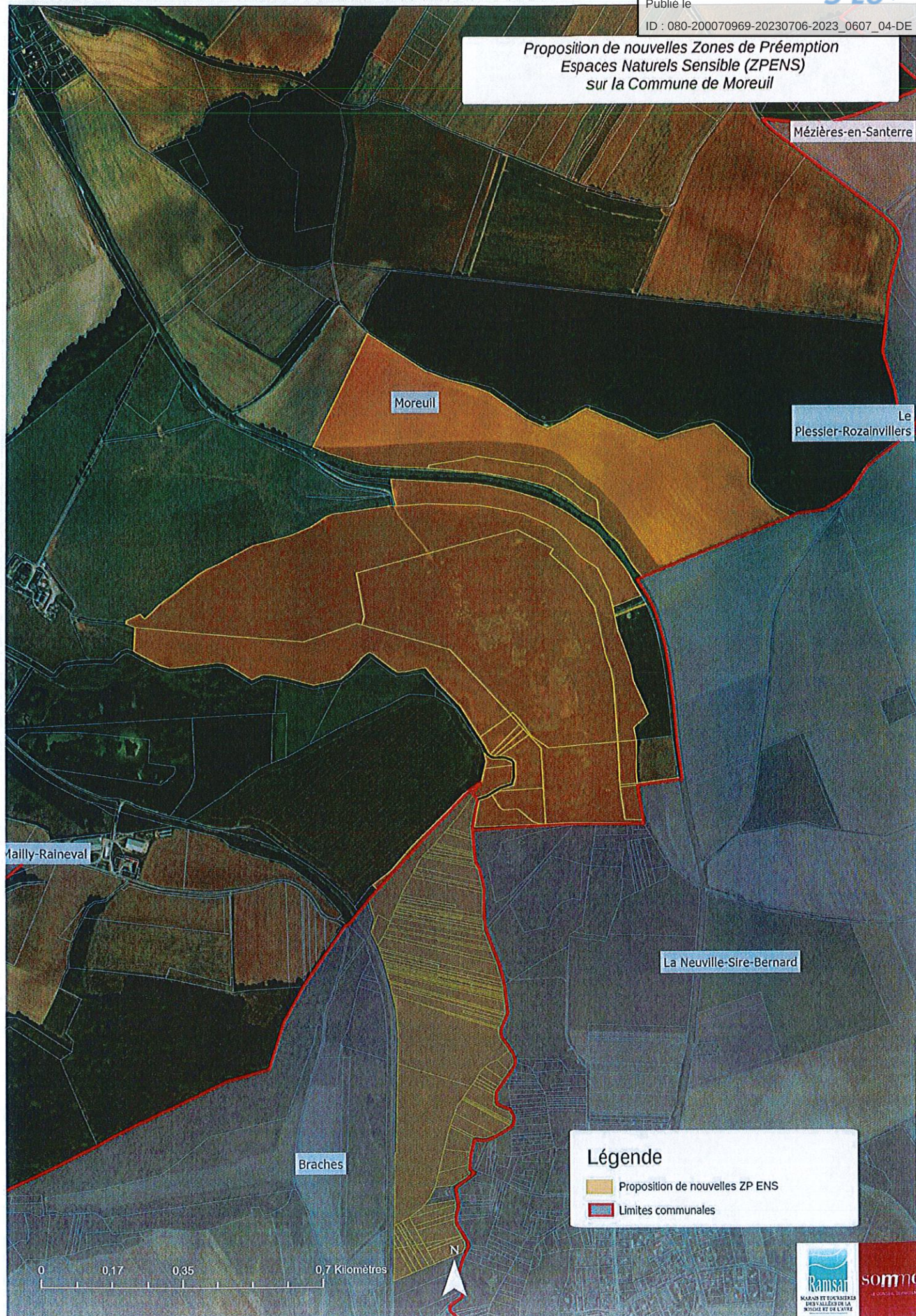


Proposition de nouvelles Zones de Prémption
Espaces Naturels Sensible (ZPENS)
sur la Commune de Moreuil



*Proposition de nouvelles Zones de Préhension
Espaces Naturels Sensible (ZPENS)
sur la Commune de Sourdon*



Territoire de la Communauté de communes Avre Luce Noye

SITE	EPCI	COMMUNE	Réunion de présentation le 17/06/2022 et le 17/11/2022	Délibération de principe	Avis	Date	Copie à l'EPCI par la commune	Présence site géologique
AVRE	CC Avre Luce Noye	COTTENCHY	Présent	Délibération	Accord avec réserves	20/09/22		Non
AVRE	CC Avre Luce Noye	DOMMARTIN	Présent		Accord verbal	16/09/22		Non
AVRE	CC Avre Luce Noye	FOUENCAMPS	Présent	Délibération	Refus	28/09/22	Oui	Oui
AVRE	CC Avre Luce Noye	HAILLES	Présent	Délibération	Refus	23/09/22		Non
AVRE	CC Avre Luce Noye	MOREUIL	Présent		Accord verbal	20/09/22		Non
AVRE	CC Avre Luce Noye	LA NEUVILLE- SIRE-BERNARD	Présent	Délibération	Refus	27/09/22		Non
AVRE	CC Avre Luce Noye	BRACHES	Présent	Délibération	Accord avec réserves (deux parcelles à enlever car maison d'habitation)	08/12/22	Oui	Non
AVRE	CC Avre Luce Noye	THENNES	Présent	Délibération	Refus	28/09/22	Oui	Oui
GEOLOGIQUE	CC Avre Luce Noye	SOURDON	Absent		Accord verbal	22/09/22		Oui

MAJ 10/04/2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER
CANTON D'AILLY-SUR-NOYE
COMMUNE DE COTTENCHY

D.A.D.T.
Reçue :

27 SEP. 2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE

2022-09-673

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 200922 DE 026 009 213
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jérémy GAWLIK, à la suite d'une convocation en date du douze septembre, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Messieurs Jérémy GAWLIK, Maximilien GERVOISE, Emmanuel ELIAS, Patrice DANTIN, Jacky DUMANGE, Olivier GADIFFERT et Gérard PATAT, Mesdames Françoise GRIBAUVAL, Béatrice BRIAULT et Mounira DUPONT.

Etaient absents, excusés : Messieurs Léo SIMONCINI et Enzo LEGGIO et Madame Isabelle POTHÉE.

Ont donné pouvoir : Madame Célia SIMONCINI procuration donnée à Monsieur Olivier GADIFFERT et Monsieur Alexandre DECLEMY, procuration donnée à Monsieur Jérémy GAWLIK.

Monsieur Gérard PATAT a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Conseil Départemental : Zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS)

Date de convocation : 12 septembre 2022

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la stratégie foncière de développement des espaces naturels sensibles de la Somme 2021-2030 a été présentée, le 17 juin dernier, aux représentants de la communauté de communes Avre Luce Noye et des communes des secteurs prioritaires (voir compte-rendu et diaporama). Comme indiqué lors de cette réunion, le Département propose sur le territoire de la commune, de développer les zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS).

La création d'une zone de préemption en ENS consiste à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel le Département est prioritaire pour se porter acquéreur en cas de vente.

Si le Département renonce, la commune peut à son tour préempter en substitution pour mettre en place un projet de préservation de l'environnement et, le cas échéant, de valorisation auprès du public.

Pour permettre la création des zones de préemption, la procédure réglementaire prévoit une délibération de la collectivité compétente en matière de plan local d'urbanisme (EPCI ou commune), puis une délibération du Département.

Sur notre territoire, cette compétence revient à la communauté de communes.

Toutefois, il est fondamental que la commune, par ses connaissances sur son propre territoire, soit impliquée dans cette démarche.

Monsieur le Maire ajoute que sans réponse de la commune avant fin septembre, cette proposition sera considérée comme retenue.

Pour information, la CCALN devra délibérer globalement en fin d'année pour la création des ZPENS sur les 9 communes concernées.

La zone de préemption espaces naturels (ZPENS) proposée se situe en zone N du PLUi (espaces naturels à protéger en raison de la qualité du site, du milieu naturel et du paysage, plus exactement en zone Nh, correspondant à une zone à dominante humide qui caractérisent le couloir de la vallée de la Noye et la commune, entre le Lycée du Paralet et la commune de Fouencamps, lieu-dit « La Tourberie » cadastrée section B.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la carte détaillée et étudié la zone de préemption espaces naturels sensible (ZPENS) proposée, décide avec :

- 4 voix contre
- 8 voix pour avec réserves : Une zone est réservée au PLUi pour un projet de création et élargissement d'un chemin jusqu'au Paralet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 21 septembre 2022.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
COTTENCHY, le 20 septembre 2022*

Le Maire, JérémY GAWLIK





ER25 - ZOOM 1 - Cottency - Superficie : 4 671 m²
Bénéficiaire : Cottency
Désignation : Création et élargissement d'un chemin

du Val de Noye

Reçu en préfecture le 20/03/2020

Affiché le

ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

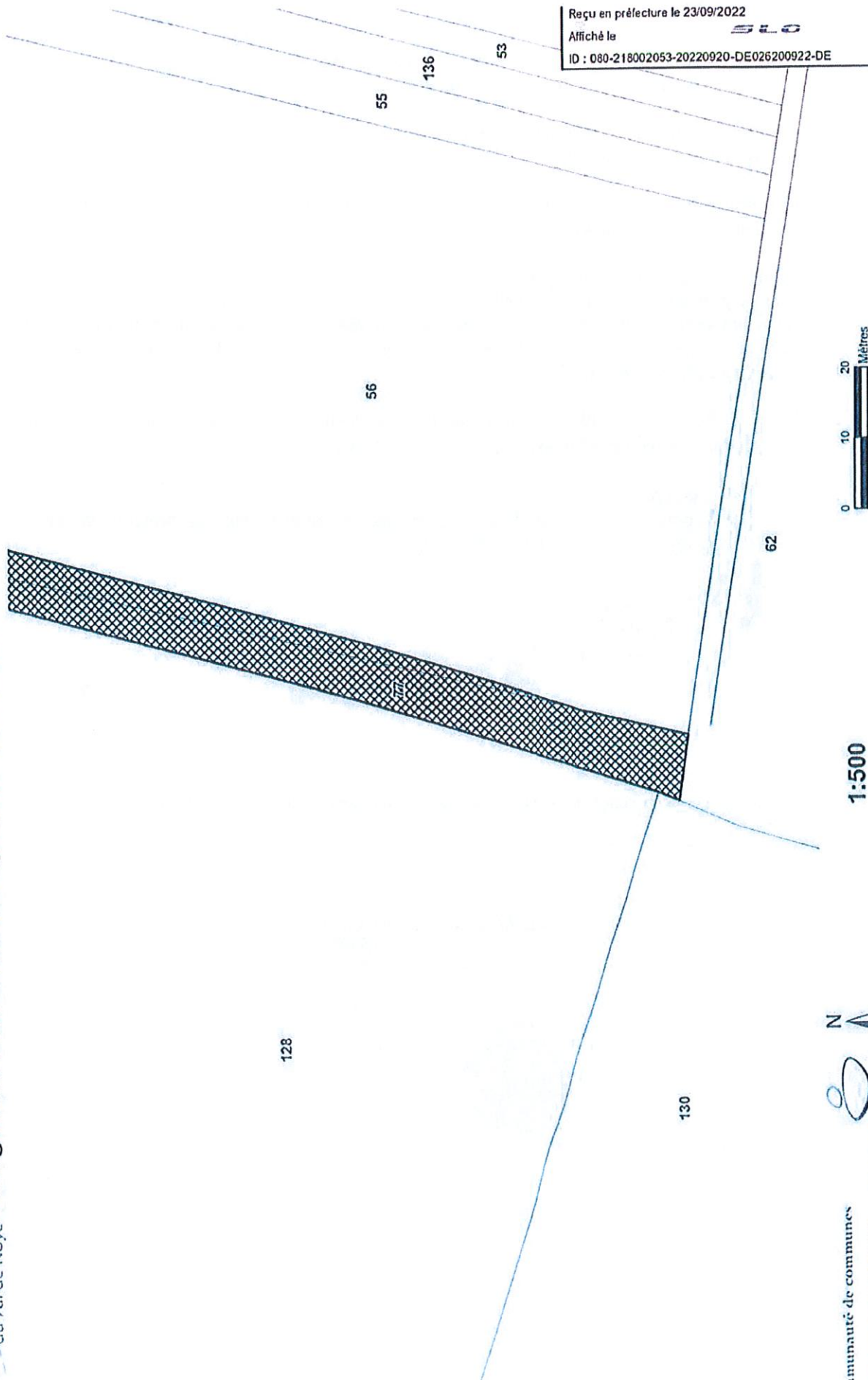
S²LO

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE

S²LO



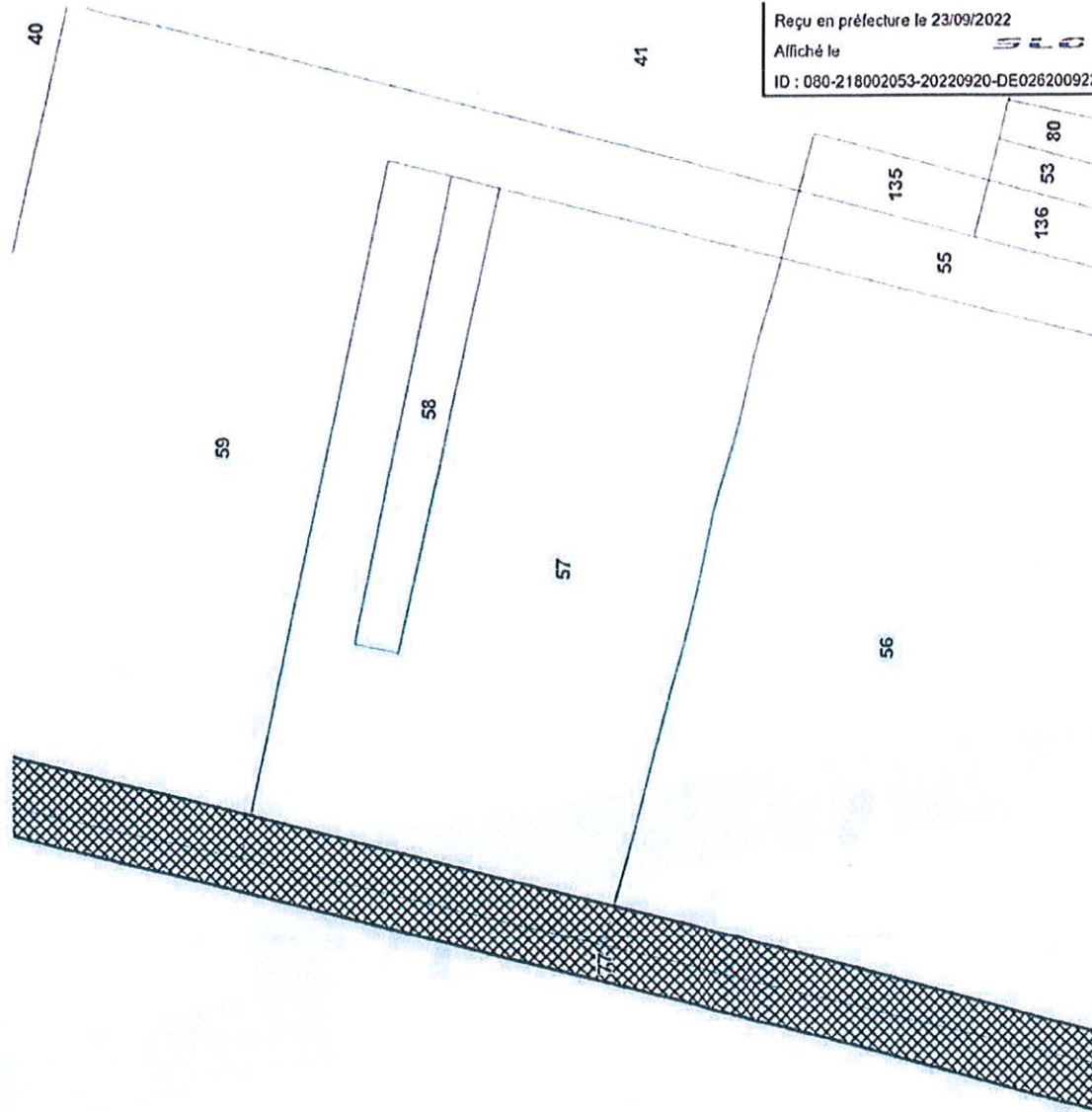
Communauté de communes
de Luce Noye (CCALN)

anteaorou



ER25 - ZOOM 2 - Cottency - Superficie : 4 671 m²
Bénéficiaire : Cottency
Désignation : Création et élargissement d'un chemin

Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE



communauté de communes
du Val de Noye (CCALN)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE



du Val de Noye

ER25 - ZOOM 3 - Cottency - Superficie : 4 671 m²
Bénéficiaire : Cottency
Désignation : Création et élargissement d'un chemin

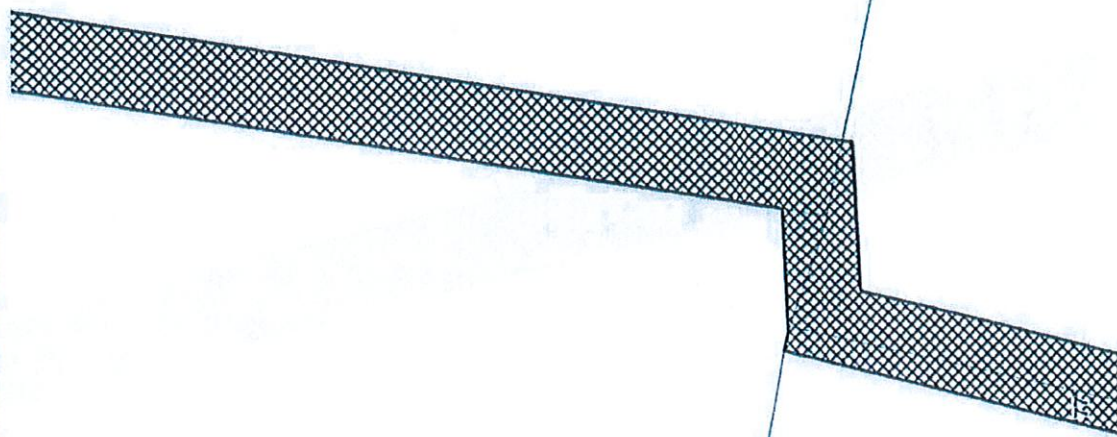
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID : 080-200070969-20230320LUR_20230229-AU

39



Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

S²LOW

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE

SLO



Communauté de communes
de la Luce Noye (CCALN)

anteagroup

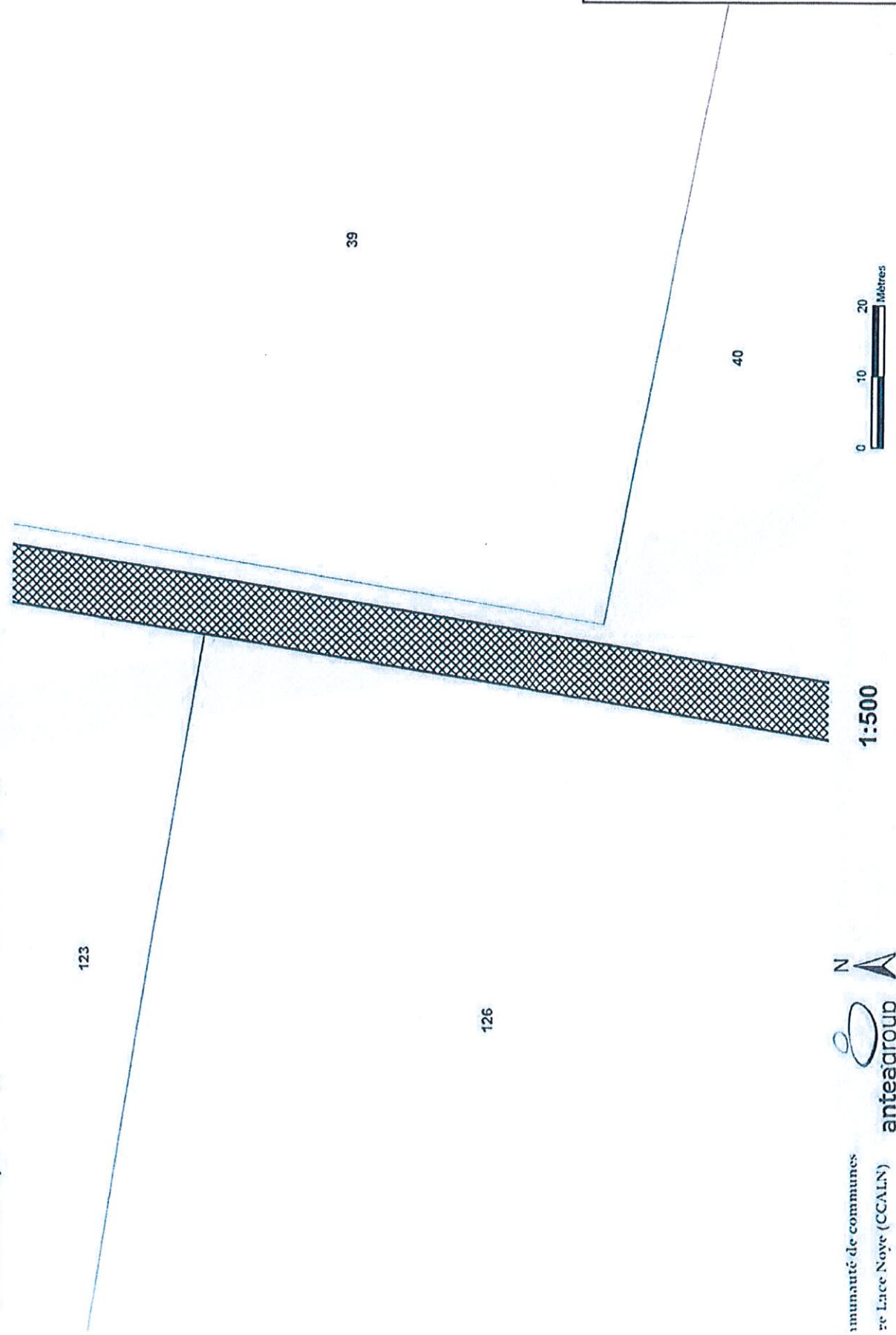
0 10 20 Mètres

1:500



ER25 - ZOOM 4 - Cottency - Superficie : 4 671 m²
Bénéficiaire : Cottency
Désignation : Création et élargissement d'un chemin

Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE



Communauté de communes
du Val de Noye (CCALN)
antearrond

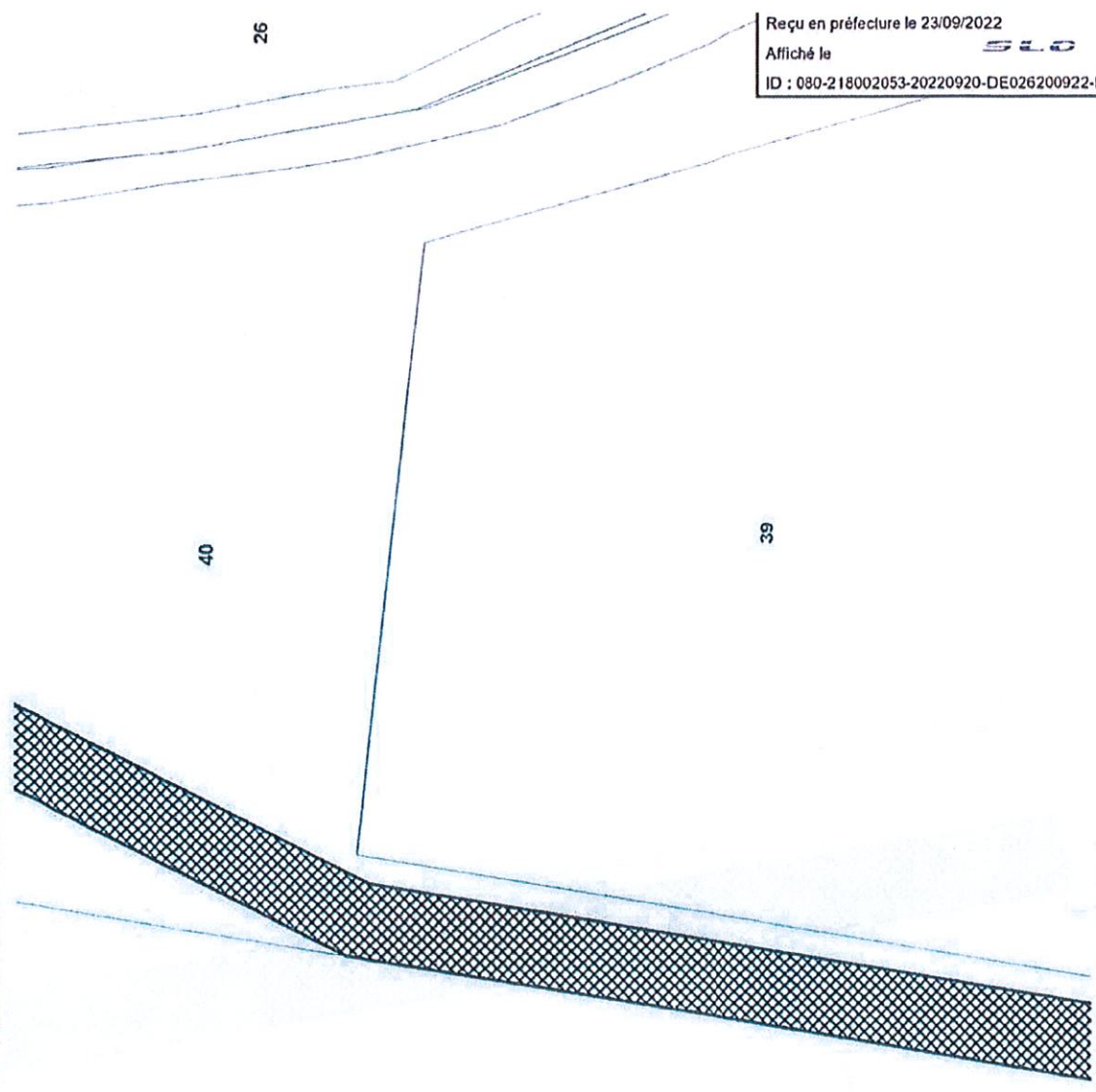
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE



ER25 - ZOOM 5 - Cottency - Superficie : 4 671 m²
Bénéficiaire : Cottency
Désignation : Création et élargissement d'un chemin

Un document de la préfecture de la Somme
Reçu en préfecture le 20/03/2020
Affiché le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE



126

Communauté de communes
de Luce-Noye (CCALN)



1:500



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE



ER25 - ZOOM 6 - Cottency - Superficie : 4 671 m²
Bénéficiaire : Cottency
Désignation : Création et élargissement d'un chemin

Reçu en préfecture le 20/03/2020
Affiché le
ID : 0502-200071969-20230706-2023_0607_04-DE



Communauté de communes
de L'Écluse Noye (CCALN)

1:500

0 10 20
Mètres

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_04-DE

Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 080-218002053-20220920-DE026200922-DE

D.A.D.T.
Reçu le :
11 OCT. 2022

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye
Commune de Fouencamps

80337-22
4ème réunion de l'année

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 14/2022

Séance du 28 septembre 2022

Date de convocation : 20/09/2022
Date d'affichage : 29/09/2022
Nombre de conseillers :
En exercice : 11 Présents : 9
Votants : 9
Pouvoir(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LECONTE Yves-Robert, Maire.

Présents : Mme Bénédicte BARBIER, Mme Flavie CAUCHETEUX, M François DORLODOT, Mme Laure HENRY, M Yves-Robert LECONTE, Mme Agnès MACRET, Mme Sylvie MONTIGNY, Mme Jessica PICAVET, M Guillaume SUEUR.

Excusé(s) :

Absent(s) : M Guillaume COMBERIEN, M Thibault LENGLET.

Pouvoir(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M Guillaume SUEUR.

OBJET : Création d'une ZPENS. (14-2022)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la stratégie foncière de développement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Somme 2021-2030.

Le Département propose sur notre territoire communal de développer des Zones de Préemption d'Espaces Naturels Sensibles (ZPENS)

La création d'une ZPENS consiste à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel le Département est prioritaire pour se porter acquéreur en cas de vente. Si le Département renonce, la Commune peut à son tour préempter pour mettre en place un projet de préservation de l'environnement.

Pour permettre la création de cette zone, la procédure prévoit une délibération de la collectivité compétente en matière de PLU, soit la Communauté de Commune Avre Luce et Noye, puis une délibération du Département. Toutefois la Commune est impliquée dans cette démarche.

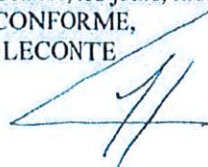
Une carte communale de la zone de préemption accompagne le courrier du Département.

Il est demandé au Maire de présenter ces éléments à l'assemblée et de prendre une délibération de principe concernant la création de cette zone de préemption.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse par 8 voix la création d'une zone de préemption en ENS sur le territoire de la Commune de Fouencamps, une voix s'étant prononcée pour avec modification de la carte.

Copie en sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Commune Avre Luce et Noye ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire Y-Robert LECONTE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier
Canton de Moreuil

Commune de HAILLES

Tél : 09 63 48 36 15 - Fax : 03 22 34 00 17

Courriel : mairie.hailles@wanadoo.fr

www.hailles.fr

DEL220407

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HAILLES s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Fabrice VÉRONT, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

VANDEKERCHOVE Claire	BOYGNARD Valérie	DESSEAUX Florence
CANDILLON Julien	FOURNIER Jean-François	DIEU Vanessa
PRYSTAWSKA Johann	VÉRONT Fabrice	

Absent(s) excusé(s): Mr DEVILLERS Jean-Claude ayant donné pouvoir à Mr CANDILLON Julien
Mr SCOZZESI Bruno ayant donné pouvoir à Mr VÉRONT Fabrice
Mme Brigitte BARREUX

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Votants : 10
Date de convocation : 18-09-2022
Date d'affichage : 30-09-2022

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2022.
- 3) Ressources humaines : Adhésion au dispositif de signalement
- 4) Ressources humaines : Recrutement d'un agent technique pour l'entretien des bâtiments publics et espaces verts dans le cadre du Parcours Emploi Compétences
- 5) Comptabilité : passage au plan comptable M57 au 01/01/2023
- 6) Comptabilité : Décision modificative n°1
- 7) Urbanisme : Zone de Préemption Espaces Naturels Sensibles
- 8) Finances : Encaissement indemnisation du sinistre rue de la Croix
- 9) Patrimoine communal : Bail de location du marais communal
- 10) Festivités : Halloween et soirée Beaujolais
- 11) Préparatifs de Noël : Marché de Noël, achats des jouets, bons d'achats des aînés et du personnel communal, commande des sapins, achat et pose des décorations de Noël
- 12) Informations et questions diverses.